

Toutes vos formalités

Demande de renseignements

Public concerné

Créateur d'entreprise, chef d'entreprise

Tarifs

selon la formalité

L'équipe du pôle Formalités des Entreprises vous accompagne dans toutes vos démarches.

Depuis 2023, le guichet unique électronique INPI est la seule plateforme [formalites.entreprises.gouv.fr] sur laquelle réaliser ses formalités d'immatriculation, modification, radiation d'entreprises.

Afin de faciliter la réalisation de ces démarches, la CCI Pau Béarn vous propose :

- de l'information générale sur ce guichet unique
- un service expert complet pour le traitement de vos formalités

Le + CCI

→ **Simplicité** : nos conseillers recueillent vos informations, diagnostiquent les actions à réaliser, vous aident à réunir les documents nécessaires, vérifient leur conformité et réalisent pour vous la déclaration sur le guichet unique

→ **Rapidité** : traitement dans les meilleurs délais possibles

→ **Sérénité** : suivi jusqu'à validation finale, échanges avec tous les intervenants, confidentialité

Tarifs

Tous les types de formalités ont un coût qui vous sera précisé en début de procédure en fonction de votre besoin et situation spécifiques.

A titre informatif, ci-dessous les tarifs de base hors frais de registres et de publications – Tarifs effectifs à partir du 01/11/2024

PRESTATION	Entreprises individuelles et microentreprises	Sociétés
Formalités immatriculation	110€ TTC	145€ TTC
Formalités modification ou dissolution	65€ TTC	125€ TTC

Formalités radiation 55€ TTC 89€ TTC

Complétion / Correction RME 35€ TTC 54€ TTC